



Toulouse, le 18 mai 2020



RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Cabinet

75 rue St Roch
CS 87 703
31077 Toulouse cedex 4

Objet : Calendrier et modalités d'organisation des examens et concours

➤ Baccalauréat et brevet des collèges :

Compte tenu de la situation sanitaire liée au coronavirus-Covid19, des aménagements des examens nationaux ont été décidés : l'ensemble des épreuves du diplôme national du brevet et du baccalauréat général, technologique et professionnel sont validées à partir des notes du livret scolaire. S'agissant de l'épreuve orale du baccalauréat de français, le ministre a annoncé qu'il se prononcerait à la fin du mois sur son maintien ou non.

➤ Examens et concours de l'enseignement supérieur :

Après avoir échangé avec la conférence des présidents d'université, la conférence des grandes écoles et la conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs, Jean-Michel Blanquer et Frédérique Vidal ont annoncé la révision du calendrier ainsi que des modalités d'organisation des concours nationaux initialement prévus au printemps 2020. La priorité est de préserver la santé des étudiants et de garantir l'égalité de traitement de l'ensemble des candidats.

A titre exceptionnel pour l'année 2020, les épreuves écrites des concours post-bac permettant d'accéder aux formations sélectives du premier cycle de l'enseignement supérieur seront remplacées par un examen des dossiers académiques des candidats dans le cadre de la procédure nationale de préinscription via la plateforme Parcoursup.

Les écrits des autres concours nationaux :

- Concours des IRA : le 11 juin
- Concours d'entrée dans les grandes écoles : du 22 juin au 8 juillet
- Concours d'accès à la deuxième année des études de santé : du 15 au 17 juin
- Concours de recrutement de l'Éducation nationale : Épreuves du CRPE-en attente du calendrier officiel ; les épreuves de CAPES seront organisées fin juin/début juillet.

Les ministères de l'Enseignement supérieur et de l'Éducation nationale ont publié ce lundi 18 mai les consignes sanitaires à suivre pour l'organisation des concours.

Afin d'assurer un suivi de l'organisation des concours et des examens nationaux dans ces circonstances exceptionnelles, un comité opérationnel de pilotage présidé par la doyenne de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche, a été institué auprès de Jean-Michel Blanquer et de Frédérique Vidal.

.../...

Organisation du concours PACES à Toulouse

Le contexte sanitaire exceptionnel impose une adaptation de l'organisation de la PACES cette année, qui doit se dérouler en présentiel. Potentiellement, 2 700 étudiants sont attendus.

Chaque faculté de médecine a la charge d'organiser ce concours encadré par un arrêté ministériel. Les contraintes sanitaires à respecter conditionnent fortement les modalités d'organisation. Les adaptations retenues sont notamment les suivantes :

UE du tronc commun en une seule épreuve d'1h15 raccourcie pour des questions sanitaires. Suppression du caractère rédactionnel de l'UE Santé Société Humanités, transposée en QCM ; UE spécifiques réunies l'après-midi.

Une cellule opérationnelle a été créée pour définir dans le détail l'organisation de ce concours à Toulouse. Cette cellule se réunira demain mardi 19 mai.

La composition de cette cellule comprend non seulement des personnels des composantes santé de l'université, des représentants étudiants mais aussi des services de l'Etat (Préfecture – ARS – Rectorat et CROUS) et des collectivités territoriales. 3 axes de travail :

- Consignes sanitaires et de sécurité des personnes et des locaux
- Services à destination des étudiants : hébergement – restauration – transport
- Plan de communication à destination des étudiants.

Le travail se poursuit avec les autorités ministérielles concernant cet examen à caractère national. Le dossier est suivi de près par l'académie de Toulouse et le recteur délégué à l'ESRI, en liaison très étroite avec la présidence de l'université.

Liens utiles :

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/>

<https://www.education.gouv.fr/>